

PRESENTATION de l'INSTITUT

La première promotion d'élèves infirmières a été accueillie en 1962.

L'INSTITUT ACCUEILLE :

- 3 promotions de 55 étudiants en soins infirmiers
- 1 promotion de 69 élèves aides-soignants (en cursus complet ou partiel)

LOCAUX et EQUIPEMENT

- 1 amphithéâtre de 120 places
- 4 salles de cours équipées en matériel audiovisuel
- 3 salles de Travaux Dirigés
- 2 salles de Travaux Pratiques
- 1 Centre de Ressources Documentaires et multimédia
- 1 atelier informatique
- Salles de détente
- WIFI avec accès pour les étudiants et les élèves

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Cette formation prépare au Diplôme d'État d'Aide-soignant (DEAS). Elle se déroule sur 10 mois (de septembre à juin), soit 1 435 H. Elle est organisée sur le principe de l'alternance entre l'Institut (17 semaines) et les stages (24 semaines), auxquelles s'ajoutent 3 semaines de congés.

L'enseignement en Institut comprend 8 Modules dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

La formation théorique est assurée par :

- Une équipe pédagogique constituée de cadres de santé formateurs
- Des intervenants occasionnels sélectionnés pour leur expertise

La formation clinique comprend 6 stages qui s'effectuent dans des secteurs hospitaliers ou extrahospitaliers. L'encadrement en stage est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

L'obtention du Diplôme d'État est subordonnée à la validation à l'IFAS et en stage des 8 compétences du référentiel professionnel aide-soignant.

COÛT de la FORMATION

- Les élèves en formation initiale (poursuite de scolarité, demandeurs d'emploi non démissionnaires) peuvent bénéficier de la gratuité des coûts de formation, financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire.
- Pour les élèves financés par un employeur ou en Congé Individuel de Formation, le coût de la formation s'élèvera à 6 500 € pour l'année scolaire 2017/2018, dont la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence.
- Depuis juillet 2017, en fonction de certains critères, une rémunération peut être versée aux élèves non indemnisés par Pôle Emploi ou une autre assurance chômage (partenariat Conseil Régional des Pays de la Loire et Agence de Services et de Paiement).

FORMATION INFIRMIERE

La durée de la formation est de 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4 200 H.

La répartition des enseignements est la suivante :

- Formation théorique de 2 100 H, sous forme de cours magistraux (750 H), travaux dirigés (1 050 H) et travail personnel guidé (300 H)
- Formation clinique de 2 100 H

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 H environ, soit 300 H par an. L'ensemble, soit 5 100 H, constitue la charge de travail de l'étudiant.

La formation théorique est assurée par :

- Une équipe pédagogique constituée de cadres de santé formateurs
- Des intervenants occasionnels sélectionnés pour leur expertise
- Des enseignants chercheurs universitaires

Le Diplôme d'État Infirmier s'obtient par l'obtention de 180 Crédits Européens correspondant à l'acquisition des 10 compétences du référentiel professionnel infirmier.

COÛT de la FORMATION

- Droits d'inscription = 184 € pour l'année universitaire 2017//2018 (sauf pour les boursiers)
- Sécurité Sociale étudiante = 217 € pour l'année 2017/2018 (sauf pour les boursiers).

Les étudiants en formation initiale (poursuite de scolarité, demandeurs d'emploi non démissionnaires) peuvent bénéficier de la gratuité des coûts de formation, financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire..

Une bourse d'études peut être délivrée par le Conseil Régional, en fonction de la déclaration de revenus de l'année précédente.

Pour les étudiants financés par un employeur ou en Congé Individuel de Formation, le coût de la formation s'élèvera pour la promotion 2017/2020 à :

- 8 300 € en 1^e année
- 8 300 € en 2^e année
- 8 300 € en 3^e année
- 200 € : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

TERRAINS de STAGE

Les stages s'effectuent dans des établissements de santé publics et privés de Saint-Nazaire et du territoire de santé :

- Cité Sanitaire de St Nazaire
- Presqu'île Guérandaise
- Pays de Retz
- Savenay, Donges, Pontchâteau, Blain...

FORMATION CONTINUE

L'INSTITUT ASSURE :

- Le Tutorat infirmier : rôle et missions des acteurs
- Le Tutorat aide-soignant : rôle et missions des acteurs

INFORMATIONS PRATIQUES

LOGEMENT :

- Locations chez des particuliers
- En Cité Universitaire (CROUS)

RESTAURATION :

- Les étudiants ont accès au Restaurant Universitaire d'Heinlex
- Les élèves et étudiants ont accès au restaurant de Gavy Océanis
- Des salles de détente sont mises à disposition des étudiants et des élèves à l'Institut

DEPLACEMENTS :

- L'Institut se situe à proximité du site Universitaire de Gavy
- Il est desservi par des lignes régulières de bus (Réseau STRAN—Hélyce)
- Un parking à proximité de l'Institut est accessible aux étudiants et aux élèves

Dernière mise à jour septembre 2017



Le Conseil Régional des Pays de la Loire participe au financement des formations paramédicales

INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS

INSTITUT de FORMATION AIDES-SOIGNANTS



21 chemin des Infirmières—44600 ST NAZAIRE

☎ 02.40.70.08.11

☎ 02.40.70.82.66.

secretariat.ifs@ch-saintnazaire.fr

secretariat.ifas@ch-saintnazaire.fr

<http://www.hopital-saintnazaire.fr>

**JOURNEE PORTES OUVERTES
SAMEDI 13 JANVIER 2018**